



CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

Discours de la Présidente du *Consell General* - Parlement- de la Principauté d'Andorre, Mme. Roser Suñé

Mise en œuvre du Programme 2030 de l'ONU et de ses objectifs de développement durable: contribution des parlements

Madame la Présidente de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe,
Madame la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe,
Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents des Parlements,
Chères et chers collègues,

Le développement durable occupe une position centrale à tous les niveaux de décision politique qui nous entourent, soit dans un cadre local, soit dans un cadre international. Pour cette raison, nous considérons que le sujet choisi pour cette session correspond aux intérêts des populations partout dans le monde et nous espérons que les réflexions communes que nous apporterons, contribueront à renforcer son application.

Comme nous le savons déjà, les organisations internationales essaient continuellement de produire une diversité d'instruments et d'agendas/programmes à caractère mondial, qui visent à assurer le développement durable dans ses trois dimensions: économique, sociale et environnementale. La plupart de ces documents et lignes directrices ne sont pas contraignants; chaque pays décide comment et avec quels moyens il atteindra les objectifs au niveau national, même s'il est globalement admis que les pays y contribuent volontairement afin de faire progresser la prospérité des habitants de la planète.

Les derniers de ces instruments ont été élaborés après l'adoption de l'Agenda 2030 et des 17 Objectifs de développement durable (ODD), en 2015, lors de la 70e Assemblée générale des Nations Unies, le 25 septembre à New York. Ces ODD sont assidûment mis à jour afin que leur réalisation soit plus efficace et que l'obtention des résultats soit plus visible, puisque ces indicateurs sont axés sur une série complète d'objectifs et de cibles à caractère universel tels que le développement social et économique, la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, le réchauffement climatique, l'égalité des sexes, l'eau, l'assainissement, l'énergie, l'urbanisation, l'environnement et la justice sociale. Au cœur de ces 17 Objectifs s'impose la thèse selon laquelle l'éradication de la pauvreté et des inégalités, la création d'une croissance économique inclusive et la préservation de la planète sont inextricablement liées.

Par conséquent, en tant qu'État, nous devons nous efforcer de construire des partenariats intersectoriels afin de favoriser la discussion de sujets importants dans la société, et en particulier les sujets épineux comme le respect des droits humains, l'éducation et l'environnement. Ce que nous essayons de faire, est de traduire les objectifs mondiaux en solutions locales. De ce fait, le Gouvernement d'Andorre a présenté au «Forum politique de haut niveau sur le développement durable», qui a eu lieu à New York en 2018, un premier rapport national sur les ODD. L'Andorre a décidé de concentrer le rapport sur 8 des 17 Objectifs de développement durable, c'est-à-dire les 6 Objectifs principalement liés

à l'environnement fixés par le programme des Nations Unies (ODD 6, 7, 11, 12, 15, 17), ainsi que l'ODD 4 (*Éducation de Qualité*) et l'ODD 13 (*Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques*), qui revêtent une importance particulière pour notre pays.

Tel que le préconise la Résolution 2272 (2019), adoptée par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe en avril dernier, sur la *Mise en œuvre des Objectifs de développement durable: la nécessaire synergie de tous les acteurs, des parlements aux collectivités locales*, cette mise en œuvre relève en premier lieu de la responsabilité des gouvernements; cependant, nous les parlementaires, détenteurs du pouvoir législatif et représentants du peuple, nous avons, d'une part, un rôle essentiel de contrôle et de suivi de l'implémentation de ces ODD par nos respectifs gouvernements et, d'autre part, un rôle fondamental de divulgation et de sensibilisation de la citoyenneté sur les questions soulevant le développement durable dans tous ces domaines. C'est à nous de nous impliquer en veillant à ce que les textes législatifs et les travaux parlementaires respectent et soient cohérents avec les exigences de l'Agenda 2030.

Le *Consell General* - Parlement d'Andorre, que j'ai l'honneur de représenter, est bien familiarisé avec l'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable. À titre d'exemples:

-Andorre, qui organisera l'année prochaine le *XXVII Sommet Ibéro-Américain des chefs d'État et de gouvernement*, a choisi comme thème «Innovation pour le développement durable - Objectif 2030». À cet effet, il y aura une réunion de parlementaires des 22 États membres de l'Organisation afin d'élaborer un texte qui reflète les initiatives parlementaires qui soutiennent la proposition.

- Les groupes parlementaires qui composent la majorité de l'hémicycle ont travaillé, conjointement avec les jeunes représentants du mouvement «Fridays for the future», une *Proposition de résolution pour la reconnaissance de la crise climatique et la déclaration de l'état d'urgence climatique et écologique*, laquelle comprend une série de mesures spécifiques à ce sujet, et qui sera déposée ces jours-ci pour entamer le processus législatif correspondant.

- Enfin, le *Consell General* fera partie des groupes de travail qui doivent définir les actions portant sur les objectifs nationaux du développement durable et que nous devons savoir inclure dans chacune des lois que nous pouvons promouvoir.

Ces objectifs sont les suivants:

- Maintenir une éducation de qualité en promouvant la citoyenneté démocratique et les droits de l'homme
- Consolider le bien-être social dans une société inclusive et résiliente
- Garantir la préservation de la planète pour les générations futures dans une société liée à la nature
- Promouvoir l'ouverture et la diversification d'une économie durable
- Préserver l'état de droit dans une société sûre et pacifique

La décision selon laquelle le principe directeur de toute action publique est axé sur la perspective transversale de genre, mérite une mention spéciale. Et non seulement parce qu'à ce propos il est prévu d'élaborer une nouvelle loi sur l'égalité effective entre les

hommes et les femmes; mais aussi parce que désormais tous les projets de loi doivent être accompagnés d'une étude d'impact qui justifie que l'initiative législative tient compte du fait que les perspectives de genre sont respectées, afin de parvenir à une égalité de genre qui est essentielle à la protection des droits de l'homme et au bon fonctionnement de la démocratie.

Mesdames et Messieurs,

Rappelant la devise de l'Union européenne, «*In varietate concordia*», et aussi celle de l'Andorre, «*Virtus Unita Fortior*», je crois à un avenir où l'humanité pourra être unie dans toute sa diversité et œuvrera collectivement en faveur de la paix et de la prospérité. Un monde qui promouvra des sociétés pacifiques, inclusives et justes. Un monde fondé sur la prospérité durable bâtie en harmonie avec la nature. Un monde que nous devons protéger afin que les générations à venir puissent en profiter dans toute sa splendeur.

Je vous remercie de votre attention.